



# Campus de Metz

## Information Hygiène et Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous. Chacun doit se préoccuper de sa propre sécurité et de celle d'autrui. Pour cela, il convient de respecter les consignes de sécurité et de s'informer des bonnes pratiques de travail et des dispositions à prendre pour réduire le risque d'accident.

La réalisation des travaux pratiques en atelier exige une tenue vestimentaire et des équipements spécifiques :

- une veste et un pantalon de travail en coton,
- une paire de chaussures de sécurité,
- une paire de lunettes de protection,
- une protection auditive.

Pour les travaux pratiques effectués en salles de cours spécialisées (électronique, structure, mécanique des fluides...), la tenue se compose soit d'une blouse de travail en coton unie, soit de la veste et du pantalon de travail.

Les combinaisons sont à proscrire. La tenue ne doit porter aucun signe d'identification d'entreprise.

Si vous devez acheter votre équipement, sachez que les élèves organisent chaque année à la rentrée un achat groupé auprès d'un fournisseur de l'école. Le prix de revient de la veste et des chaussures de sécurité est d'environ 45 €. Les lunettes de protection ainsi que les protections auditives ne sont pas incluses.

Une information détaillée vous sera présentée les jeudi 30 et vendredi 31 août 2018 sur le campus de Metz concernant l'Hygiène et la Sécurité.

La section hygiène et sécurité

